

Procès-verbal du Conseil Municipal

L'an deux-mille-vingt-cinq, le 22 octobre, à 18h30, le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique sur convocation en date du 16 octobre 2025, sous la Présidence de Madame Cécile HOUYAU, Maire.

Présents : MM. ALLARD – BACHELIER – BOURGES – DELOUHANS – ERNST – ESCUDERO – HOUYAU – TASSART - ~~BONIS~~

Secrétaire : Laurence BONIS

Procuration : M. ESCUDERO à Mme ERNST

Quorum : 9 conseillers présents sur 10

Madame le Maire constate que le quorum est atteint, déclare la séance ouverte et donne lecture de l'ordre du jour :

- Approbation du procès-verbal de la séance du 28 juillet 2025
- Délégations du conseil municipal : compte rendu des décisions prises
- Subventions associations
- Majoration taxe foncière sur propriétés non bâties
- Convention de cueillette
- Décision modificative n°2 du budget primitif 2025

Madame le Maire retire les points suivants de l'ordre du jour :

- Convention de cueillette

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 JUILLET 2025

Considérant que le procès-verbal de la séance du 28 juillet 2025 a été transmis à l'ensemble des conseillers municipaux, Madame le Maire propose à l'assemblée de l'adopter.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'adopter le procès-verbal du 28 juillet 2025.

DÉLÉGATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE : COMPTE RENDU DES DÉCISIONS PRISES

Madame le Maire présente au Conseil Municipal la décision prise en vertu des délégations qui lui ont été accordées :

- Décision n°4-2025 concernant la conclusion de baux agricoles sur des parcelles acquises par procédure de biens vacants et sans maître
- Décision n°5-2025 concernant la conclusion d'un bail commercial entre la commune et la SARL SKI LOC LA VALLÉE pour le local sis 3 rue de la pique à Latour de Carol
- Décision n°6-2025 concernant la conclusion d'une convention entre la commune et la SARL SKI LOC LA VALLÉE pour la concession d'une place de stationnement
- Décision n°7-2025 concernant la conclusion d'un bail d'habitation pour la location de l'appartement type F2bis, 6 rue St Roch à Latour de Carol
- Décision n°8-2025 concernant la conclusion d'une convention d'occupation du domaine public entre la commune et le SIVM Vallée du Carol, pour le local sis 6 rue de la pique à Latour de Carol

VOTE SUBVENTION ASSOCIATIONS

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'affecter la subvention suivante :

Collège Cerdanya	150 €
------------------	-------

MAJORIZATION TAXE FONCIÈRE SUR PROPRIÉTÉS NON BÂTIES

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide de supprimer la majoration de la valeur locative des terrains constructibles et charge Madame le Maire de notifier cette décision aux services compétents.

DÉCISION MODIFICATIVE N°2 DU BUDGET PRIMITIF 2025

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de procéder sur le budget communal aux écritures suivantes :

En section d'investissement :

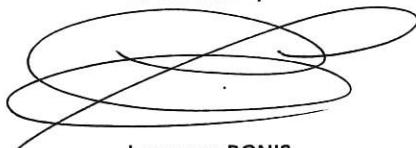
- D-2138	Autres constructions	+ 9 079,21 €
- D-2188	Autres immobilisations corporelles	+ 7 200,00 €
- R-203	Frais d'études	- 16 279,21 €

En section de fonctionnement :

- D-65888	Autres charges diverses de gestion courante	- 5 000,00 €
- D-6450	Charges de sécurité sociale et prévoyance	+ 5 000,00 €

Séance levée à 19h00.

La secrétaire,



Laurence BONIS.

La Présidente,



Cécile HOUYAU.